



Objet de la réunion	Réunion de la commission consultative paritaire du mercredi 12 mai 2021
Participants	Les représentants de l'institution : Olivier Challan Belval, Frédérique Fériaud et Béatrice Gaudray Les représentants du personnel : Franck Delaunay et Alexandre Rodrigues
Secrétaire de séance	Béatrice Gaudray
Rédacteur	Pierre-Laurent Holleville
Diffusion	MNE

Début de la réunion à 14h30

ORDRE du JOUR

1. Implantation du médiateur national de l'énergie

Les représentants de l'institution souhaitent informer les représentants du personnel que le médiateur national de l'énergie devra déménager au début de l'année 2022. Ce point n'a été confirmé de manière officielle que très récemment, ce qui explique que l'information n'intervienne que maintenant.

Le médiateur national de l'énergie est actuellement sous-locataire de la Commission de régulation de l'énergie, la convention d'hébergement arrivant à terme à la fin du mois d'août 2021. La Commission de régulation de l'énergie a renouvelé le bail avec le propriétaire des locaux, l'assureur GENERALI, mais a souhaité chercher un autre sous-locataire. Ceci explique que nous devons quitter les lieux, même si nous avons obtenu de pouvoir rester dans les lieux jusqu'au début de l'année 2022.

Sauf imprévu, le ministère de la transition écologique nous accueillera dans ses locaux, au 17^{ème} étage de la Grande Arche.

Les points positifs sont nombreux :

- Les locaux ont été rénovés en 2017.
- Nous serons tous sur le même étage, l'espace pouvant être agencé comme nous le souhaitons à l'aide de « trames ». En comparaison avec les locaux actuels, la surface utile brute est plus petite, mais la surface utile nette est équivalente.
- De nombreuses commodités seront disponibles : une tisanerie à l'étage ; un restaurant d'entreprise ; des infrastructures sportives avec cours de sport ; une bibliothèque ; une association des personnels ; des salles de réunions mutualisées.

Un point fait encore l'objet d'échanges, la gestion de l'infrastructure informatique et téléphonique ; le service du numérique du ministère (SNUM) devrait pouvoir reprendre le tout. Le travail est en cours avec Olivier Nony.

En pratique, le déménagement devrait avoir lieu mi-janvier 2022, la date exacte n'étant pas encore déterminée. Une société spécialisée sera en charge de la prestation, dans le cadre d'un marché de l'UGAP.

Quand la situation sanitaire le permettra, des visites des locaux seront organisées par petits groupes.

Des échanges ont lieu avec les représentants du personnel sur la situation des nouveaux locaux : il est notamment rappelé que la Défense est desservie par le RER A, la ligne 1 du métro, le Tramway, et que le RER E sera également concerné d'ici 2023. L'insonorisation des locaux est également abordée : les représentants de l'institution précisent que les cloisons seront étanches et permettront aux services de travailler l'un à côté de l'autre sans se déranger.

Enfin, il est indiqué que le déménagement sera abordé lundi 17 mai avec les équipes, lors de la présentation en visioconférence du rapport d'activité 2020.

2. Révision de la convention relative au télétravail

Les représentants de l'institution indiquent que la convention relative au télétravail va évoluer lors du retour à un mode de fonctionnement normal ; ils remercient les représentants du personnel pour le sondage effectué sur le sujet.

Rien n'a encore été tranché à ce stade, mais plusieurs orientations ont été retenues. Sur le nombre de jours concernés, il est prévu de maintenir trois jours par semaine sur site, ce qui représente donc deux jours de télétravail par semaine, en fonction des postes. Afin de maintenir des jours de présence communs à tous, les jours concernés par le télétravail seront le mardi, le mercredi et le jeudi.

L'indemnité de télétravail serait doublée pour ceux qui travailleraient deux jours, passant donc de 7,60 euros à 15,20 euros par mois. L'ancienneté minimum pour bénéficier du télétravail serait abaissée à 6 mois contre un an actuellement.

Les représentants du personnel prennent note de ces évolutions, et souhaitent savoir ce qu'il en sera en cas de jour férié ou de jours d'absence. Il est répondu que ces points ne sont pas tranchés à ce stade, mais qu'il conviendra que les règles soient appliquées avec intelligence, en accord avec la hiérarchie, pour permettre une présence minimale sur site en toute hypothèse.

En attendant, l'organisation actuelle reste tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

Enfin, les représentants de l'institution demandent aux représentants du personnel s'ils souhaitent poser d'autres questions. Après qu'il a été rappelé qu'une autre réunion sera possible en juin, la réunion se termine.

Fin de séance à 15h15.



Le Président

Olivier CHALLAN BELVAL



La secrétaire

Béatrice GAUDRAY



Le secrétaire adjoint

Alexandre RODRIGUES